

L'an deux mil vingt-six, le 10 septembre, le Conseil Municipal de Montcet, dûment convoqué, s'est réuni en salle communale, à dix-neuf heures, sous la présidence de Monsieur Franck TARPIN, Maire.

Nombre de membres			
Afférentes au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	Quorum
15	15	13	8

Présents (12):

Mmes BOUCHET – PERRAUD – MEURENAND – SATRE-CORDIER – VUILLOT-PLANTIN – GIORIA;
MM. TARPIN - MOISSON – NAULET – DUBOIS – PERDRIX – PAGE ;

Absents (3):

MM CATHERIN et VALENCOT
Mme BLANC a donné pouvoir à M TARPIN

Date de la convocation

04 septembre 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210102596-20260910-2026039-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/09/2026
Publication : 11/09/2026

Secrétaire de séance : Aurélie VUILLOT-PLANTIN

DELIBERATION N° 2026039 Convention avec la carrière DANNENMULLER

Vu l'exploitation de l'entreprise DANNENMULLER sur le territoire de MONTCET et de Polliat,

Vu la proposition de l'entreprise DANNENMULLER de verser une participation financière à la commune de POLLIAT de 0.13€/tonne,

Vu la proposition de l'entreprise DANNENMULLER de verser une participation financière à la commune de MONTCET de 0.13€/tonne,

Vu le projet de convention annexée,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer pour accepter la convention et pour autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

Après avoir débattu et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité:

- **REFUSE** la convention avec la carrière DANNENMULLER et POLLIAT telle qu'annexée à la présente délibération
- **PROPOSE** qu'un rendez-vous soit fixé avec l'exploitant de la carrière
- **ACCEPTE** de recevoir un nouveau projet de convention

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits. Pour extrait conforme

Le Secrétaire de séance
Aurélie VUILLOT-PLANTIN

Le Maire,
Franck TARPIN